RÈGLEMENT INTÉRIEUR Du CLUB KMKC3

Tout membre du club KMKC3 s'engage à respecter le règlement suivant.

1- Seuls les adhérents au club KMKC3 peuvent utiliser les salles de cours aux heures prévues sur l'emploi du temps et en présence d'un professeur.
Le professeur pourra refuser l'accès au cours des élèves arrivant en retard si l'échauffement est terminé (pour raison de sécurité)

2- Les élèves devront se fournir dès le premier cours (hors premier cours d'essai) de la tenue officielle de la discipline : pantalon de sport noir et t-shirt du club ou t-shirt noir et des protections spécifiques.
La propreté vestimentaire et corporelle est de rigueur. Nul ne sera accepté en cours avec une tenue sale, froissée ou avec des pieds sales. Il est obligatoire d'avoir les ongles des mains et des pieds coupés et ras (même pour les femmes).
Les cheveux doivent être attachés (queue de cheval ou chignon si possible)

3- Tous les objets pouvant blesser pendant l'entraînement, comme lunettes, montres, bracelets, colliers ou bagues avec pierres doivent être ôtés (bague lisse ou alliance tolérées).

4- Nul ne pourra s'entraîner si son dossier d'inscription est incomplet.
Les inscriptions se font en début d'année sportive avec les documents demandés et le règlement correspondant. En cas de force majeure (déménagement de plus de 50km, maladie longue durée ou chronique ou blessure grave au cours d'un entraînement établie par un certificat médical), l'élève sera remboursé des mois restants à son engagement. Toutefois l'élève perdra le bénéfice du tarif annuel et passera au tarif mensuel.

5- Le certificat médical postérieur à septembre 2019 de l'année en cours pour les personnes majeurs ainsi que licence à la fédération française de karaté sont obligatoire (37€)

6- Les assurances de responsabilité civile individuelles sont obligatoires en plus de la licence et sont à fournir

7- Les élèves doivent le respect à leurs professeur(e)s.

8- Les élèves s'engagent à prendre soin du matériel et des locaux mis à leur disposition.

9- Aucun spectateur n'est autorisé à pénétrer dans la salle de cours pendant le temps d'enseignement, sauf demande et accord préalable ou lors de la première séance.

10- Les absences du professeur sont de deux ordres :

- **L'absence programmée**, dans ce cas les élèves sont prévenus et un affichage sera réalisé dans la salle et sur la page Facebook.
- **L'absence imprévue** du fait d'événements ou incidents de dernière minute, dans ce cas l'information sera, dans la mesure du possible, communiqué par les membres du bureau présent.

11- Les effets personnels sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. Veuillez ne pas laisser d'objets de valeur dans votre sac. Le club KMKC3 ne saurait être tenu responsable en cas de vol ou de détérioration.

12- Les informations de la fédération, de la ligue et du département seront affichées et diffusées via mail ou Facebook et par le professeur. Il vous appartient de les consulter.

13- Les dates et horaires de passage de grades seront communiqués suffisamment à l'avance. Les absents devront attendre le passage de grade suivant.

14- Pour des raisons de respect de chacun et le bon déroulement des enseignements, par le président et les membres du bureau rappellent que le club KMKC3 est un club d'art martiaux et non un club de rencontre. La mixité des cours ne doit pas gêner son bon déroulement. Les binômes seront donc de préférence de même sexe. De même, tout comportement déplacé d'un/une élève (par sa tenue ou ses attitudes) envers un autre élève, ou un professeur pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive. Et réciproquement les professeurs s'engagent à la même conduite envers leurs élèves.

15- La responsabilité du club KMKC3 ne saurait être engagée en cas de non-respect de ces règles. Le manquement à ce règlement intérieur est susceptible d'exclusion temporaire ou définitive de l'association sur décision du bureau.

Le bureau de l'association KMKC3

……

Je soussigné(e) (Nom- Prénom) ……..

Atteste avoir lu le règlement intérieur de l'association KMKC3.
Je m'engage à respecter ce règlement et à le conserver afin de m'y référer si besoin.
J'ai bien pris connaissance du fait que son non-respect pourra entraîner mon exclusion temporaire ou définitive.

Date : …..../……/……

Signature de l'élève (ou des parents pour les mineurs),
précédée de la mention « lu et approuvé » :

ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné ……. (nom/prénom de

l'adhérent concerné ou son représentant légal en cas de mineur)

demeurant……

……

……

autorise gracieusement pour la saison 2022-2023 de Krav Maga, pour tout évènement en lien avec le club KMKC3 (championnat, cours, pot de fin d'année…),

pour moi-même

pour le mineur ……

le club KMKC3 à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le club KMKC3 à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre annoncé.

Les images pourront être exploitées et utilisées par le club sous toute forme et tous supports. A titre d'information, les photographies et vidéos sont faites à destination de la promotion du club.

Le club KMKC3 s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations d'images dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Fait à :

Le :

Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)